

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/55 Paraphe :
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/46</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 14

POUR : 14 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-huit décembre deux mille treize, à 19h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 12 décembre 2013

M. Gildas THIEBAULT est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Régine BRUSA ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN et Messieurs Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean-Claude ETIENNE, Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT.

Pouvoirs : Mme Françoise BUSQUET donne pouvoir à M. Frédéric COURVOISIER CLEMENT

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE

Vu la délibération n°DC2012/02 confiant notamment délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords cadre selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 200 000 € ;

Considérant que les contrats d'assurance en cours arrivent à échéance au 31 décembre 2013 ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 1^{er} octobre 2013, avec une date limite de réponse fixée au 12 novembre 2013.

Vu l'avis remis par la Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2013 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau attribue le lot 4 « Assurances statutaires » à Breteuil / Genworth retenant la solution de base dans les conditions suivantes :

<u>Agents CNRACL</u>	<u>Franchises</u>	<u>Taux</u>
Décès	Néant	0.22%
Accidents du travail / maladie professionnelle	Néant	2.40%
Congé Longue Maladie /Congé Longue Durée	Néant	1.74%
Maladie Ordinaire	15 jours fermes par arrêt	1.82%
Maternité	Néant	0.74%
<u>Agents non soumis à CNRACL</u>	15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	1.59%

- PREND ACTE que les lots suivants sont attribués par le Président conformément à la délégation qu'il détient :

	<i>Lot</i>	<i>Candidats</i>	<i>Prix HT annuel</i>	<i>Prix HT sur 4 ans</i>
Lot 1	Incendie Divers Dommages aux biens	SMACL	5 230,08 €	20920.32 €
Lot 2	Responsabilité civile générale	SMACL	850,52 €	3402.08 €
Lot 3	Flotte automobile	SMACL	3 996,04 €	15984.16 €
Lot 5	Protection Juridique générale	Sarre et Moselle/protexia	975,37 €	3901.48 €
Lot 6	Protection juridique pénale des agents et élus	Sarre et Moselle/protexia	394,95 €	1579.80 €
Lot 7	Dommages aux objets d'art et/ou expositions	Sarre et Moselle/Hiscox	366,97 €	1467.88 €

- AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

